

**L'An DEUX MIL DOUZE
et le HUIT NOVEMBRE
à Dix huit heures trente,**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.**

**PRESENTS : Mlle ROUX M .-Mrs PERRIN R - PHILIPPON M- BORDIN P- BUTIN
N -CROZET G - G PION- ROUX M - DURAND G-**

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : Mme CALLENAERE -BRUGIRARD F

Absents : M. COHAS D

Secrétaire de séance : M PION Gérard

N° 31-bis

Objet : remplacement de « l'informatique »

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il serait nécessaire de prévoir le remplacement de l'ordinateur. En effet, l'équipement actuel est désuet et la version d'Office ne permet plus d'ouvrir les dossiers transmis par voie électronique, de même il est bon de prévoir un système de sauvegarde performant vu l'utilisation intensive de l'informatique à nos jours. Après consultation de plusieurs devis, l'offre en terme de rapport qualité/prix/maintenance de RBI le Coteau semble la plus adaptée, elle se monte à 1904.84 € HT, à laquelle il faut ajouter 90.00 € HT émanant du fournisseur de logiciel AGEDI pour la préparation d'un CD de refection des données Monsieur le Maire propose au conseil de demander une aide du conseil général, tirée de l'enveloppe cantonale.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité**

ACCEPTE le remplacement de l'ordinateur pour un montant total de 1994.84 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ce matériel et à solliciter une aide auprès du conseil général.

N°32

Objet : Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Saint Marcel d'Urfé

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le contenu du règlement du service bibliothèque municipale de Saint Marcel d'Urfé établi en collaboration avec les membres bénévoles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le contenu de ce règlement.

N°33

Objet : Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num / Chap. Glob.	Libellé		
024-00	Produits des cessions d'immobilisat	10 000.00	0.00
165-00	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	176.95
165-00	Depots et cautionnements recus	176.95	0.00
2138-186	Autres constructions	0.00	10 000.00
61523 / 011	Entretien et repar. (voies,réseaux)	0.00	- 176.95
673	Titre annulé(/exerc.antérieur)	0.00	176.95
TOTAL		10 176.95	10 176.95

Le Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
31 bis -2012 : remplacement de « l'informatique » 32-2012 : Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Saint Marcel d 'Urfé 33-2012 : Vote de crédits supplémentaires

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE	Absente	
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE		
PERRIN RAYMOND, Maire		